

Procès-Verbal Conseil Municipal du 26 août 2026

NOMS	Présent	Excusé	Pouvoir
BASTOUL Caroline	X		
LACOUR Pascal	X		
MARTIN Morgane	X		
MOLINA Maryline	X		
MOLLARD Franck	X		
NEGRI Céline	X		
RENOUD Anthony	X		
SANDRON Joël	X		
SPINNLER Thierry		X	Pascal Lacour
VERNERET Stéphanie		X	Céline Négri
VERNOUX Laurence	X		

Secrétaire de Séance : Laurence VERNOUX

Ordre du jour

1.	Approbation du compte rendu du conseil du 01/07/2026	3
2.	Administration générale	3
A.	Délégations au maire	3
3.	Tarification salle, matériels et droit de place	4
A.	Tarif salle polyvalente	4
B.	Tarifs location matériels (tables + chaises)	5
C.	Tarifs Droit de place	5
D.	Convention Emilie Perrin	5
4.	Finances : décision modificative sur budget principal	6
5.	Associations : demandes de subventions	7
6.	Point Travaux mairie	7
A.	Points travaux	7
B.	Vente des terrains	7
7.	Compte-rendu de réunions	8
A.	Bulletin municipal	8
B.	Sécurité	9
C.	Bâtiments	9
D.	Communication	9
8.	Informations et questions diverses	9

1. Approbation du compte rendu du conseil du 01/07/2026

- Procès-verbal du conseil du 01/07/2026

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal approuve le CR du conseil du 01/07/2026

2. Administration générale

A. Délégations au maire

Suite au dernier vote de délégations consenties au Maire le 1er juillet, la préfecture nous demande de revoir et préciser les points suivants :

Article 17,20,21,26 et 27 qui sont les suivants ainsi que leurs propositions :

Remplacer

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

Par

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 2 000€ fixée par le conseil municipal ;

Supprimer

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal

Nous proposons de ne pas donner délégation au Maire, tout sujet de ligne de trésorerie ou emprunt devra passer en conseil.

Remplacer

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

Par

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code. Les membres du conseil municipal sont informés de toutes actions entreprises dans ce domaine au conseil municipal suivant.

Remplacer

26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions

Par

26° De demander à tout organisme financeur, les subventions nécessaires au financement des investissements ou de fonctionnements inscrits au budget de la commune.

Remplacer

27° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

Par

27° De procéder, après validation par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

3. Tarification salle, matériels et droit de place

A. *Tarif salle polyvalente*

Tarification location salle polyvalente

Conditions générales

La salle polyvalente est louée avec la cuisine et l'accès au sanitaire
Location uniquement en journée jusqu'à 22h30

L'accès à la salle se fera par un badge à récupérer pendant les horaires d'ouverture de la Mairie avant la location

	Tarif à la journée	Journée supplémentaire	Redevance incitative	Cauti	Cauti bruit	Forfait ménage optionel	Forfait chauffage du 15/10 au 15/04	Pénalité ménage non fait	Perte de badge
Résidents de la commune									
Particulier	250 €	100 €	20 €	2 000 €	300 €	150 €	30€/jour	200 €	20 €
Association	gratuité	gratuité	20 €	2 000 €	300 €	150 €	30€/jour	200 €	20 €
Entreprise et auto-entrepreneur	Sous convention en fonction de la demande								
Externes à la commune									
Particulier	500 €	100 €	20 €	2 000 €	300 €	150 €	30€/jour	200 €	20 €
Association	500 €	100 €	20 €	2 000 €	300 €	150 €	30€/jour	200 €	20 €
Entreprise et auto-entrepreneur	Sous convention en fonction de la demande								
Association scolaire : FCPE et Sou des écoles	gratuité 1 fois par an		20 €	2 000 €	300 €	150 €	30€/jour	200 €	20 €

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs de location de la salle polyvalente.

Le règlement d'utilisation de la salle devra en revanche être modifier avant validation sur les points suivants :

- Mise à disposition de l'écran et des micros
- Etats des lieux entrants et sortants
- Valeur de chaque matériel
- Décorations possibles dans la salle
- Annexe : stationnements

B. Tarifs location matériels (tables + chaises)

Tarification location matériels

LOCATION MATERIELS			
Conditions générales : La commune est dotée de 10 tables et 60 chaises			
Location du vendredi à partir de 17h au lundi matin 8h30 dernier délai			
L'accès au matériel sera fait par la remise d'un badge à récupérer pendant les horaires d'ouverture de la Mairie avant la location			
	TABLES	CHAISES	PERTE DE BADGE
Résidents de la commune	3,00 €	0,50 €	20,00 €
Exterieur à la commune	5,00 €	1,50 €	20,00 €
Casse ou perte de materiel	40,00 €	20,00 €	

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs de location du matériel.

C. Tarifs Droit de place

Tarification Droit de place

DROIT DE PLACE			
Tarifs au 1er septembre 2026	Tarif mensuel	Tarif mensuel - 2	
	- 1 passage par semaine	passage par semaine	Tarif ponctuel - tarif au passage
Droit de place	30 €	50 €	10 €

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs du droit de place.

D. Convention Emilie Perrin

Emilie Perrin, autoentrepreneur, résidente de Sainte-Olive nous a sollicité pour utiliser la salle pour des cours de Yoga les mardis soir et mercredis matin sur la période scolaire 2026/2027.

Lecture de la convention en séance avec tarifs et conditions.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention pour Emilie Perrin.

4. Finances : décision modificative n°1 sur budget principal

Par courrier du 20/06, la préfecture nous alerte sur un déséquilibre au budget principal entre le fonctionnement et l'investissement.

Afin d'équilibrer le budget, le Responsable du service de gestion comptable nous propose l'écriture comptable suivante :

➔ Suppression pure et simple de ces crédits puisqu'il n'y a pas d'amortissement à comptabiliser sur l'exercice 2026

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Diminution de credits	Augmentation de crédits	Chapitre	Article	Montant
X		42	681	-800,00 €
	X	23		800,00 €
			Total	0,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Diminution de credits	Augmentation de crédits	Chapitre	Article	Montant
X			231	-100,00 €
			Total	-100,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Diminution de credits	Augmentation de crédits	Chapitre	Article	Montant
	X	21		800,00 €
X		40	28030	-300,00 €
X		40	28041512	-600,00 €
			Total	-100,00 €

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget principal

5. Associations : demandes de subventions

Demandes des associations :

ASL : demande de 500 € (reçu 500€ en 2025)

SOU DES ECOLES : Demande de 700€ (reçu 450€ en 2025)

FCPE : demande de 350€ (reçu 150€ en 2025)

Le budget 2026 est de 4000€. A ce jour, il reste 3360€

Décisions :

Pour l'ASL

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant de 500 € de subventions pour l'ASL.

Pour le Sou des écoles :

Demande de pièces justificatives au regard de l'augmentation de +55,56% de subvention demandée (comptes, budget, projet)

Pour la FCPE :

Demande de pièces justificatives au regard de l'augmentation de +133,33% de subvention demandée (comptes, budget, projet)

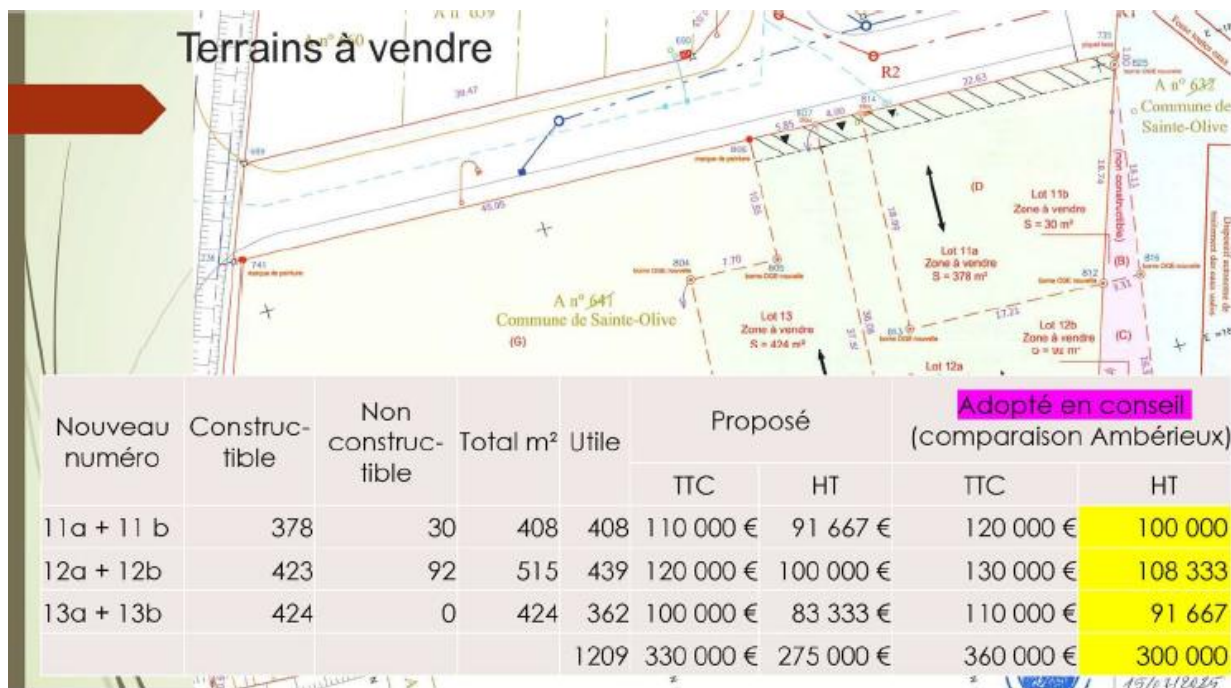
6. Point Travaux mairie

A. Points travaux

- Les demandes de soldes des subventions sont en cours
- Rénovation terrain de pétanque
- Grillage

B. Vente des terrains

La vente des terrains participe à l'effort de la Mairie pour le financement des travaux.
Aucun terrain vendu à ce jour, doit-on revoir le prix de vente ?



Voté en 2025

Prix de vente	
HT	TTC
100 000 €	120 000 €
108 333 €	130 000 €
91 667 €	110 000 €

À la suite des différents échanges, Mme le Maire, propose de baisser le prix de 10 000 € sur chaque terrain.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la baisse du prix des terrains de 10 000 € chacun.

7. Compte-rendu de réunions

A. Bulletin municipal

En attente du BAT de l'imprimeur. Distribution prévue sur septembre.

Création de la newsletter trimestrielle

B. Sécurité

Les extincteurs ont été installés par Eurofeu ce jour (26/08/2026).

C. Bâtiments

Demandes de devis en cours pour la rénovation de l'appartement.
La demande de subvention doit être faite avant fin septembre.

Les travaux de la microstation aux planchettes sont terminés.

Déplacement du candélabre (Logidia) prévu sur septembre.

D. Communication

La page Facebook est finalisée et opérationnelle. De nombreuses publications ont déjà été faites, notamment en juillet pour les arrêtés préfectoraux, mais pas seulement.

8. Informations et questions diverses

- ✓ RPQS – DECHET 2025 rapport de la communauté de communes de la Dombes
- ✓ Recensement 2027 du 21/01/2027 au 20/02/2027
 - Coordinateur communal : Gaëlle GOY
 - Agent Recenseur : Prochaine étape nomination d'un agent recenseur, possibilité par la poste. En attente du devis
- ✓ Inauguration de la mairie
 - Trouver une date
 - Organisation de la cérémonie
- ✓ Achat d'un téléphone d'astreinte
- ✓ Retour sur l'effondrement de la route.
 - L'expert passe le 2 septembre 2026
- ✓ Salon des Maires à Paris. Déplacement du 24 au 26 novembre.

Prochain conseil municipal : le 24 septembre 2026 à 19h00.

L'ordre du jour étant terminé, Madame le Maire clôt la séance à 21h45.

Fait à Sainte-Olive

Le Maire

Caroline BASTOUL

